



ADOpte Ton COMPOSTEUR

Depuis le 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020, celle-ci impose aux collectivités territoriales de proposer des solutions de tri des biodéchets. La Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées a choisi d'offrir aux habitants de son territoire un composteur par foyer. Vous avez jusqu'au 29 février pour remplir le formulaire en ligne, muni d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, et commander votre équipement :

<https://www.cc-pierresdorees-adopte-ton-composteur.com/>

Dimensions du composteur : Largeur : 76 cm, Profondeur : 76 cm, Hauteur : 79 cm. Capacité : 400 litres.

Fabriqué en bois issu de forêts françaises gérées durablement. Livré démonté, très facile à remonter chez soi (4 côtés, 8 panneaux, 4 tiges, 1 couvercle articulé en 2 parties). Parois renforcées de 18 mm d'épaisseur.

NEIGE ET VERGLAS

Pour vous permettre de saler les trottoirs situés devant vos propriétés, dont le déneigement vous incombe, nous vous rappelons que 5 bacs à sel en libre-service sont à votre disposition : parking Saint Antoine, école élémentaire, angle rue du Gros Bois et Rue Molière, angle rue Berlioz et rue Bizet, haut de la rue Jean de la Fontaine.

Le Conseil Départemental assure le déneigement et le salage des rues dont les noms suivent. Toute réclamation relative à ces voies doit donc être exprimée auprès de la Maison du Département du Rhône (M.D.R), 1 avenue du Général Leclerc à Anse. Tel : 04.74.09.95.80. Il s'agit de :

La route de Charnay (RD 100E), la route de St Antoine (RD 100E),

La route de Marcilly (RD 16E), la route de Lozanne (RD 30),

La route de Villefranche (RD 30), la route de Civrieux (RD 30E).

C'EST NOUVEAU A CHAZAY

→ HÉCOURT, Maroquinerie artisanale haut de gamme écoresponsable fabriquée en France.

N'hésitez pas à consulter le site internet <https://www.hecourt.com/>

→ MS CARTE GRISE AUTO, 7 rue Marius Berliet. Tel : 04 78 40 97 57.

Spécialisé dans le service de carte grise, prenant en charge tous les dossiers relatifs à l'immatriculation de véhicule, changement de titulaire pour carte grise nationale et étrangère, attestation FFVE pour les voitures de collection, ainsi que de multiples autres services liés aux cartes grises. Egalement, un showroom avec une gamme de produits complète de véhicules.

→ ATELIER CHAP'OH : Guillemette Marduel propose des ateliers couture adultes ou enfants, ainsi que des ateliers feutrage de laine. Vous pouvez consulter son site et son Facebook : Chap'oh. Contact : 06 27 65 98 03

AGENDA

Mercredi 14 et

Jeudi 15 février

Balayage mécanisé des rues - **POUR UNE MEILLEURE EFFICACITÉ, NE LAISSEZ PAS VOS VÉHICULES STATIONNER SUR LA VOIE PUBLIQUE.**

Du 17 février au 4 mars 2024 au matin

Vacances scolaires

Mission Locale

Jeunes de 16 à 25 ans, à la recherche d'un emploi ou d'une qualification.

Permanence à la salle Jeanne d'Arc de 13h45 à 16h45
Mardi 13 février sur RDV
au 04 74 02 91 50

Mardis 6 et 20 février

Ramassage du Tri sélectif

Permanences adjoints sur RDV de 10h à 12h :

Samedi 03 février

Christine TRULLARD

Information – Communication

Samedi 10 février

Jean-Pierre DEBIESSE

Voirie, bâtiment, Réseaux

Samedi 17 février

Jacky LAGRANGE

Environnement, cimetière

Samedi 24 février

Karine MALLARD

Petite enfance – Solidarité et action sociale

SCOLAIRE / ENFANCE

Ecole Maternelle : Les inscriptions pour l'année scolaire 2024-2025 sont ouvertes pour les nouveaux élèves. Elles se font en deux temps : se procurer en Mairie et dès à présent, un formulaire de demande d'inscription. Puis, contacter la directrice de l'école maternelle, Mme LALANNE, par téléphone au 04.72.54.72.75 (jeudi toute la journée), pour inscrire votre enfant.

Ecole Élémentaire : L'inscription à l'école élémentaire est obligatoire pour les enfants sortant de l'école maternelle de Chazay. Les documents à remplir sont disponibles en Mairie. Puis, contacter Mme RATON, directrice de l'école élémentaire au 04.72.54.72.77

Centre de Loisirs : VACANCES D'HIVER 2024 (du 17 février au 4 mars)

Tous les programmes sont sur le site de la Communauté de Communes. DATES D'INSCRIPTIONS : En ligne sur le portail famille : du 30 janvier à 9h au 1^{er} février à 20h. Rattrapage en permanence sur les lieux des centres le mercredi 7 février de 9h à 13h.

ENVIRONNEMENT

Entretien des haies : voici le temps de la taille des haies et tout ce qui dépasse sur l'espace public, pouvant causer des nuisances à autrui, piétons comme automobilistes. Nous demandons à chacun d'être citoyen et nous vous rappelons que le conseil municipal a pris un arrêté en date du 01/10/2004 N°04/106 Permanent. **Faute de non-respect de celui-ci, la législation adéquate sera mise en œuvre, à savoir que les travaux seront effectués par la Commune, et aux frais des propriétaires ou fermiers.**

DIVAGATION DES CHIENS

Vous trouverez en Mairie un arrêté permanent n° 04/61 concernant la circulation et la divagation des chiens. Les articles stipulent que tout chien circulant sur la voie publique, même accompagné, doit porter un collier gravé au nom du propriétaire, que tout chien errant sera saisi et mis en fourrière et que toute morsure ou griffure suspecte doit être déclarée. Enfin, nous rappelons que les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie (avec ou sans papiers), définis par la loi de janvier 1999, sont soumis à certaines obligations pour ne pas être en infraction, parmi lesquelles : déclaration auprès de votre assureur et en Mairie, promenade en laisse et en muselière dans les lieux publics.

DÉJECTIONS CANINES

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. Des bornes de sacs et poubelles appropriées sont à votre disposition dans le Parc de la Mairie, la place de la Platière, la rue d'Ainay et sur le parvis Jeanne d'Arc.

MANIFESTATIONS

- **Vendredi 2 février à 20h30** : Assemblée générale des classes en 6, salle A1 Maison des Associations.
- **Mardi 6 février à 17h30** : Assemblée générale des Amis de la Pétanque, salle de l'Orangerie.
- **Mercredi 7 février à 19h00** : Assemblée générale des Amis du Vieux Chazay, salle de l'Orangerie.
- **Dimanche 4 février de 9h00 à 10h00** : Assemblée générale de l'UMAC, salle E4 Maison des Associations.
- **Vendredi 9 février à 18h30** : Assemblée générale d'OCEAN, salle A2 Maison des Associations.
- **Samedi 10 février de 9h30 à 13h** : Souffle d'idées vous propose des ateliers à la Maison des Associations. Toutes les infos sur le site : <https://souffleideeschazay.wordpress.com/>
- **Mercredi 14 février de 15h00 à 19h00** : Le Sou des Ecoles fête le carnaval ! Les enfants sont attendus déguisés à la salle de l'Orangerie. Un défilé dans le parc de la Mairie aura lieu à 17h00.

Numéros utiles : (Dimanches et jours fériés)

Médecins de garde en février :

Dim 04: Dr BOISVEIL (Chasselay) 04 28 29 42 07
Dim 11: Dr MASSON (Chazay) 04 78 43 07 85
Dim 18: Dr DURAND (Chazay) 04 78 43 05 11
Dim 25: Dr NORESKAL (Dommartin) 04 74 01 88 29

Pharmacies de garde :

Dimanche 04 février : POMMIERS
Dimanche 11 février : CHATILLON
Dimanche 18 février : VAL D'OINGT
Dimanche 25 février : ANSE